

# **LES DOCKS DES PÉTROLES D'AMBÈS**

Société Anonyme au Capital de : € 748 170  
Siège social : Avenue des Guerlandes  
BASSENS  
33565 CARBON-BLANC CEDEX

R.C.S. Bordeaux : B 585 420 078

## **RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

**30 JUIN 2013**

# RAPPORT D'ACTIVITE

## ACTIVITÉS DES DÉPÔTS

Les expéditions de produits blancs, depuis le dépôt de Bassens, au cours du premier semestre 2013, baisse de 1.4 % pour atteindre 1 360 220 m<sup>3</sup> contre 1 379 580 m<sup>3</sup> au premier semestre 2012. Le détail des sorties est le suivant :

	1er semestre 2013	1er semestre 2012	%
Essences	105 381	110 404	- 4.55
Gazole	711 922	728 910	- 2.33
Fuel domestique / GNR	471 399	471 047	+ 0.07
Jet A1	71 518	69 219	+ 3.32

Nous avons prévu pour l'année 2013 un trafic de 2 870 000 m<sup>3</sup>. La réalisation au 1<sup>er</sup> semestre représente 47.4 % du prévisionnel donc proche de l'objectif budgétaire.

## ANALYSE DU BILAN :

Au cours du premier semestre, la société a mis en service 648 649 € d'investissements. Les principaux postes sont :

- Travaux amélioration d'un poste de chargement camions pour 60 k€
- Installation vidéo et inter phonie sur le site de Bayon 55 k€
- Travaux clôture dépôt de Bassens pour 68 k€
- Travaux divers dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> tranche du projet de conduite centralisée des automates des dépôts pour 351 k€.

Le poste « immobilisation en cours » s'élève à 1 139 633 € au 30 juin et se décompose de la façon suivante :

- Travaux sur réservoirs pour 143 k€ ;
- Travaux de tuyauterie pour changement d'affectation de bacs pour 74 k€ ;
- Réhabilitation de 2 postes de chargement pour 779 k€ ;
- Travaux clôture dépôt 2<sup>ème</sup> tranche pour 62 k€.

Les créances clients sont en progression du fait de décalage de paiement sur juillet 2013.

Les autres créances sont en baisse du fait de l'impact de la CET à payer, sur six mois au 30 juin contre douze au 31 décembre.

Les disponibilités et les placements sont en hausse du fait de l'amélioration des résultats de la société.

Les charges constatées d'avance augmentent du fait des contrats facturés en début d'exercice pour l'année entière.

Le poste « emprunts » se décompose de la façon suivante :

	<b>Juin 2013</b>	<b>décembre 2012</b>
Emprunts	1 687 500 €	1 875 000 €
Intérêts	996 €	1 093 €
<b>Cumul</b>	<b>1 688 496 €</b>	<b>1 876 093 €</b>

La société a remboursé 187 500 € d'emprunt au 1<sup>er</sup> semestre.

## **ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT**

### **Produits d'exploitation :**

#### Le chiffre d'affaires

Au premier semestre 2013, il s'élève à 8 105 695 €. Il est en baisse de 1.32 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2012.

Les variations principales portent sur :

- La baisse des recettes de passages, de coloration et d'incorporation d'EMHV du fait de la baisse des volumes sorties;
- L'arrêt de la facturation du financement de l'installation d'éthanol ;
- La baisse des recettes liées au mandat d'opération avec la société SPBA, du fait de la diminution des charges d'exploitation et des travaux réalisés, bases de notre rémunération.
- L'augmentation des locations de capacités du fait de l'augmentation des volumes loués à la SAGESS ;

#### Reprises de provisions et amortissements :

Elles se décomposent de la façon suivante :

- Provisions pour révisions décennales des réservoirs faites en 2013 pour 43 k€,
- Provisions pour renouvellement sur immobilisations renouvelées pour 29 k€.
- Provisions pour charges d'exploitation diverses pour 5 k€.

### **Charges d'exploitation :**

- 1) Le poste « achats de matières premières » est en augmentation du fait de la hausse de la consommation de colorant.
- 2) Les "autres achats et charges externes" sont globalement en baisse de 15.6 %. La variation principale porte sur les charges d'entretien à hauteur de moins 245 k€, du fait du nombre de bac à l'arrêt.
- 3) Le poste « dotation aux amortissements » augmente du fait de l'impact de l'amortissement de caducité des nouveaux investissements mis en service fin 2012.

### **Résultat d'exploitation :**

Il s'élève à 1 917 091 € contre 1 891 876 € au 30 juin 2012.

### **Charges financières :**

Elles sont en baisse du fait de l'amélioration de la trésorerie de la société.

### **Résultat exceptionnel :**

Au 30 juin, le résultat exceptionnel est positif à hauteur de 110 930 €, du fait des reprises d'amortissements dérogatoires et des amortissements de caducité sur des éléments sortis de l'actif au 1<sup>er</sup> semestre.

### **Résultat net :**

Il s'élève à 1 292 103 € contre 1 152 227 € au 30 juin 2012. Au regard des perspectives d'activités et des charges de gros entretiens à réaliser sur le second semestre, nous envisageons, pour l'exercice 2013, un résultat similaire à celui du 31 décembre 2012.

## **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POUR LES EXERCICES A VENIR**

### **Évolution au 30 juin du sinistre d'Ambès de janvier 2007**

La procédure judiciaire est toujours en cours. Le rapport définitif de l'expert judiciaire a été déposé le 16 Janvier 2012. Il conclut sur :

- le volet technique des causes de la rupture du bac,
- le volet financier de l'évaluation du préjudice global,
- il précise l'implication des parties dans les origines des événements des 11 et 12 janvier 2007.

Les sociétés ESSO et TPB, SPBA, DPA et IS OUEST sont citées dans le rapport avec chacune une part de responsabilité.

Les résultats des analyses demandées par l'expert judiciaire démontrent que l'incident initié le 11 Janvier est lié :

- A la corrosion qui s'est développée dans le fond du bac sur les cordons de soudure de jonction entre 2 tôles.
- A la présence de cavités sous les tôles de fond qui constitue l'élément déterminant de la rupture brutale. Ces cavités résultant d'anomalies dans l'exécution de terrassement conduit en 1981, lors du relevage du bac 1602.

Le passage du rapport de l'expert concernant la société DPA est :

« *La société DPA est à l'origine :*

- *D'une décision d'urgence inadaptée pour tenter de mettre en sécurité les lieux :*
  - *Le pied d'eau a sensiblement aggravé les caractéristiques de la fuite, et surtout retardé la vidange du bac qui s'imposait ;*
  - *La décision de procéder à la descente des béquilles avant vidange, qui ne s'imposait nullement sur le plan technique, a gravement retardé l'engagement*

*de la vidange du bac, en reportant de fait cette mesure qui s'imposait urgemment au 12 janvier 2007, en milieu de journée.*

*Le contexte de la fuite détectée le 11 janvier 2007, un an et trois mois après l'incident de KALLO, et concomitant à la deuxième mise en charge maximale du bac 1602 après un an de réfection, aurait dû conduire à la plus grande prudence.*

- *Le déclenchement et l'application du Plan d'Opérations Interne en vigueur commandaient le transfert immédiat du pétrole contenu dans le bac défaillant vers un autre réservoir, ce qui aurait probablement permis d'éviter l'éclatement du fond du bac 1602.*
- *DPA ne pouvait toutefois pas apprécier la criticité de la situation, étant ignorante des vices qui affectaient le soubassement du bac, ainsi que des insuffisances des choix de réfection opérés début 2006.*

*Il faut d'autre part observer que DPA a montré une gestion particulièrement réactive et efficace de la crise qui a suivi l'effondrement du 12 janvier 2007 ».*

Le rapport est maintenant entre les mains du tribunal qui doit se prononcer sur la suite à donner en fonction des éventuelles plaintes déposées.

### **Activités dépôt de Bayon**

Le Conseil d'Administration, lors de ses réunions du 23 juillet et du 16 décembre 2009, a pris acte des décisions de ses clients du site de Bayon de ne pas participer aux investissements nécessaires pour l'amélioration du risque environnemental et a décidé d'interrompre les activités de fioul lourd, de combustible de chauffage, d'huile de Palme et d'essence de térébenthine et de papeterie.

Au 30 juin 2013, seuls les bacs de stockage de gazole pour le compte de la SAGESS sont en activité la totalité des autres bacs et des logistiques afférentes, sont vides et nettoyés.

Ces réservoirs feront l'objet d'un contrôle technique afin de décider du devenir de ces capacités de stockage. Dans l'attente d'une décision sur ce point, la société n'a pas modifié la durée de vie des bacs, et n'a pas estimé les coûts futurs de démantèlement ou de reconversion de ces bacs.

Pour information, l'impact en k€ sur les années à venir est le suivant :

- Valeur brute :	5 513
- Amortissement industriel :	- 2 298
- Amortissement de caducité :	- 2 284
- Provision pour renouvellement :	- 978
- <b><u>Valeur nette biens restants</u></b>	- <b><u>47</u></b>

Il n'y aura pas d'impact sur les résultats des années à venir.

## **Suivi des conséquences du contrôle fiscal**

L'administration fiscale est intervenue au cours du 1er trimestre 2008, afin de contrôler les comptes de la société pour les années 2004/2005/2006.

Le redressement portant sur l'assujettissement à la TVA de la partie des recettes concernant le financement des travaux de mise en conformité par la SAGESS est toujours en instance.

DPA a déposé une réclamation par laquelle elle conteste cette position, par le fait que les travaux étaient indispensables à la mise à disposition des bacs et donc à la réalisation du contrat de prestation. Les deux termes de rémunération prévus au contrat ne forment qu'un tout, décomposés pour fixer des modes d'indexation spécifiques.

Suite au rejet de cette réclamation, DPA a déposé un mémoire introductif d'instance auprès du Tribunal Administratif de MONTREUIL qui, par un jugement en date du 27 avril 2012, a condamné l'administration au remboursement des sommes redressées.

DPA a été remboursé de la somme de 137 554 €, dont 6 147 € de pénalités, par le trésor public correspondant à la période du 1er janvier 2006 au 30 septembre 2007, ainsi que 26

190 € d'intérêts moratoire, somme qui n'a pas été constatée en produit mais en dette sur le trésor.

L'administration a fait appel de ce jugement et DPA a déposé un mémoire en défense auprès de la Cour Administrative d'Appel de Versailles. Le jugement est toujours en cours.

Le risque latent couvrant la période du 1er janvier 2006 au 30 juin 2013 s'élève, hors pénalités, à 563 133 € dont 131 407 € payés par DPA et remboursés par l'administration. Cette somme n'a pas fait l'objet de provision au 30 juin 2013.

**Attestation de la personne assumant la responsabilité**  
**du rapport financier semestriel**

(Article 222-4 – 3° du Règlement Général AMF)

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport semestriel d'activité, figurant en page deux à six, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Fait à BASSENS  
Le 22 juillet 2013

Patrick MOATTI  
Président Directeur Général

# **Rapport du commissaire aux comptes sur** **l'information financière semestrielle**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société D.P.A., relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## **1. Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

## **2. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Bordeaux, le 23 juillet 2013

Les Commissaires aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres  
Laurent Chapoulaud

## COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2013

<b>A C T I F</b>	<b>30-juin-13</b>			<b>31-déc-12</b>
	<b>Brut</b>	<b>Amortissements et provisions</b>	<b>NET</b>	<b>NET</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>DOMAINE PRIVE</b>				
Immobilisations incorporelles	264 583	221 517	43 066	47 590
Immobilisations corporelles	662 487	504 272	158 215	124 961
<b>DOMAINE CONCEDE APPORT CONCEDANT</b>				
Immobilisations incorporelles				
Constructions sur sol d'autrui	48 101	48 101		
Installations techniques, matériels et outillages	474 139	474 139		
Autres immobilisations corporelles	107 410	107 410		
<b>DOMAINE CONCEDE APPORT CONCESSIONNAIRE</b>				
Immobilisations incorporelles	842 673	510 407	332 267	336 150
Constructions sur sol d'autrui	4 606 103	155 480	4 450 623	4 452 302
Installations techniques, matériels et outillages	52 478 918	18 319 759	34 159 159	34 310 424
Autres immobilisations corporelles	4 515 622	228 485	4 287 137	4 175 418
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	1 139 633		1 139 633	1 092 308
S / Total	65 139 669	20 569 570	44 570 100	44 539 154
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations				
Prêts	152 567		152 567	131 933
Dépôts et cautionnements	3 912		3 912	3 912
S / Total	156 479		156 479	135 845
TOTAL I	65 296 149	20 569 570	44 726 579	44 674 999
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks de matières	365 485	177 090	188 395	148 915
Créances clients	1 768 743		1 768 743	1 555 700
Autres créances	431 428		431 428	588 299
Disponibilités	1 574 273		1 574 273	686 440
Placements trésorerie	1 015 030		1 015 030	1 015 030
S / Total	5 154 960	177 090	4 977 870	3 994 383
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	394 823		394 823	67 038
Charges à étaler				
TOTAL II	5 549 783	177 090	5 372 693	4 061 421
TOTAL GENERAL	70 845 932	20 746 660	50 099 272	48 736 421

<b>PASSIF</b>	<b>(avant répartition)</b>	<b>30-juin-13</b>	<b>31-déc-12</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES</b>			
Capital social (entièrement amorti)		748 170	748 170
Primes d'émission et de fusion		15 053	15 053
Ecarts de réévaluation		17 082	17 082
Ecarts de réévaluation (1976)		2 585 382	2 585 382
Réserve légale		74 817	74 817
Réserves réglementées			
Réserves extraordinaires		223 451	223 451
Réserves ordinaires		6 149 652	4 351 414
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		1 292 103	2 287 238
Subvention d'équipement		2 407	4 815
Provision spéciale de réévaluation			
Amortissements dérogatoires		43 926	84 105
	<b>TOTAL I</b>	<b>11 152 044</b>	<b>10 391 527</b>
<b>DROITS DU CONCEDANT</b>			
Amortissements de caducité		23 360 685	22 451 866
Amortissements de caducité transférés en capital		-748 170	-748 170
Apport du Concédant à titre gratuit			
	<b>TOTAL II</b>	<b>22 612 515</b>	<b>21 703 696</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour grosses réparations		4 363 956	3 913 490
Fonds de renouvellement des installations concédées		7 955 701	7 948 982
Autres provisions pour risques et charges		331 685	461 950
	<b>TOTAL III</b>	<b>12 651 342</b>	<b>12 324 422</b>
<b>AUTRES DETTES</b>			
Emprunts divers		1 688 496	1 876 094
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 059 898	1 106 007
Dettes fiscales et sociales		920 877	1 314 879
Dettes diverses		14 100	11 070
	<b>S / Total</b>	<b>3 683 372</b>	<b>4 308 049</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
Produits constatés d'avance			8 726
	<b>TOTAL IV</b>	<b>3 683 372</b>	<b>4 316 775</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>50 099 272</b>	<b>48 736 421</b>

COMPTE DE RESULTAT	2013	2012	2012
	30 juin	30 juin	31 décembre
PRESTATIONS DE SERVICES	8 105 695	8 214 605	16 018 338
AUTRES PRODUITS	660	1 460	1 480
REPRISE DE PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS	76 726	161 551	657 686
TRANSFERTS DE CHARGES		5 775	5 775
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>8 183 081</b>	<b>8 383 391</b>	<b>16 683 279</b>
ACHATS DE MATIERES STOCKEES	276 353	258 629	531 666
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 644 952	1 949 631	4 111 759
IMPOTS ET TAXES	281 505	270 920	516 138
SALAIRES ET TRAITEMENTS	995 296	1 072 024	2 064 942
CHARGES SOCIALES	499 427	498 687	1 002 778
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	658 243	655 379	1 333 611
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DE CADUCITE	949 361	888 163	1 873 480
DOTATION AUX PROVISIONS POUR RENOUVELLEMENT	76 479	98 643	221 774
DOTATION AUX PROVISIONS POUR GROSSES REPARATIONS	493 066	477 300	1 030 890
DOTATION AUX PROVISIONS POUR CHARGES	13 979	9 931	24 433
AUTRES CHARGES	213	214	117
REDEVANCES DE CONCESSION ET REDEVANCES PORTUAIRES	377 116	311 995	738 461
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>6 265 990</b>	<b>6 491 515</b>	<b>13 450 048</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 917 091</b>	<b>1 891 876</b>	<b>3 233 231</b>
PRODUITS DE PARTICIPATION	445		
AUTRES INTERETS			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>445</b>		
INTERETS SUR EMPRUNTS	7 625	39 390	57 923
INTERETS DIVERS			
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>7 625</b>	<b>39 390</b>	<b>57 923</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-7 180</b>	<b>-39 390</b>	<b>-57 923</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>1 909 912</b>	<b>1 852 486</b>	<b>3 175 308</b>
SUR OPERATIONS DE GESTION	116	6 774	167 433
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	2 407	2 907	5 314
REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS	255 166	49 834	755 761
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>257 689</b>	<b>59 515</b>	<b>928 508</b>
SUR OPERATIONS DE GESTION	139 974	12 688	1 650
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	6 785	26 272	280 074
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS		77 504	155 008
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>146 759</b>	<b>116 463</b>	<b>436 731</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>110 930</b>	<b>-56 949</b>	<b>491 777</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>2 020 842</b>	<b>1 795 537</b>	<b>3 667 085</b>
PARTICIPATION	83 643	87 622	185 893
IMPOTS SUR LES SOCIETES	645 096	555 688	1 193 954
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1 292 103</b>	<b>1 152 227</b>	<b>2 287 238</b>

## ANNEXE

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes semestriels au 30 juin 2013 ont été élaborés dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il a été tenu compte dans la présentation des états financiers, des particularités résultant de notre statut de concessionnaire du Port Autonome de Bordeaux auquel nous remettrons gratuitement, en 2032, l'ensemble des installations faisant partie du domaine concédé à BAYON et à BASSENS.

### Évolution au 30 juin du sinistre d'Ambès de janvier 2007

La procédure judiciaire est toujours en cours. Le rapport définitif de l'expert judiciaire a été déposé le 16 Janvier 2012. Il conclut sur :

- le volet technique des causes de la rupture du bac,
- le volet financier de l'évaluation du préjudice global,
- il précise l'implication des parties dans les origines des événements des 11 et 12 janvier 2007.

Les sociétés ESSO et TPB, SPBA, DPA et IS OUEST sont citées dans le rapport avec chacune une part de responsabilité.

Les résultats des analyses demandées par l'expert judiciaire démontrent que l'incident initié le 11 Janvier est lié :

- A la corrosion qui s'est développée dans le fond du bac sur les cordons de soudure de jonction entre 2 tôles.
- A la présence de cavités sous les tôles de fond qui constitue l'élément déterminant de la rupture brutale. Ces cavités résultant d'anomalies dans l'exécution de terrassement conduit en 1981, lors du relevage du bac 1602.

Le passage du rapport de l'expert concernant la société DPA est :

*« La société DPA est à l'origine :*

- *D'une décision d'urgence inadaptée pour tenter de mettre en sécurité les lieux :*
  - *Le pied d'eau a sensiblement aggravé les caractéristiques de la fuite, et surtout retardé la vidange du bac qui s'imposait ;*
  - *La décision de procéder à la descente des béquilles avant vidange, qui ne s'imposait nullement sur le plan technique, a gravement retardé l'engagement*

*de la vidange du bac, en reportant de fait cette mesure qui s'imposait urgemment au 12 janvier 2007, en milieu de journée.*

*Le contexte de la fuite détectée le 11 janvier 2007, un an et trois mois après l'incident de KALLO, et concomitant à la deuxième mise en charge maximale du bac 1602 après un an de réfection, aurait dû conduire à la plus grande prudence.*

- *Le déclenchement et l'application du Plan d'Opérations Interne en vigueur commandaient le transfert immédiat du pétrole contenu dans le bac défaillant vers un autre réservoir, ce qui aurait probablement permis d'éviter l'éclatement du fond du bac 1602.*
- *DPA ne pouvait toutefois pas apprécier la criticité de la situation, étant ignorante des vices qui affectaient le soubassement du bac, ainsi que des insuffisances des choix de réfection opérés début 2006.*

*Il faut d'autre part observer que DPA a montré une gestion particulièrement réactive et efficace de la crise qui a suivi l'effondrement du 12 janvier 2007 ».*

Le rapport est maintenant entre les mains du tribunal qui doit se prononcer sur la suite à donner en fonction des éventuelles plaintes déposées.

### **Activités dépôt de Bayon**

Le Conseil d'Administration, lors de ses réunions du 23 juillet et du 16 décembre 2009, a pris acte des décisions de ses clients du site de Bayon de ne pas participer aux investissements nécessaires pour l'amélioration du risque environnemental et a décidé d'interrompre les activités de fioul lourd, de combustible de chauffage, d'huile de Palme et d'essence de térébenthine et de papeterie.

Au 30 juin 2013, seuls les bacs de stockage de gazole pour le compte de la SAGESS sont en activité la totalité des autres bacs et des logistiques afférentes, sont vides et nettoyés.

Ces réservoirs feront l'objet d'un contrôle technique afin de décider du devenir de ces capacités de stockage. Dans l'attente d'une décision sur ce point, la société n'a pas modifié la durée de vie des bacs, et n'a pas estimé les coûts futurs de démantèlement ou de reconversion de ces bacs.

Pour information, l'impact en k€ sur les années à venir est le suivant :

- Valeur brute :	5 513
- Amortissement industriel :	- 2 298
- Amortissement de caducité :	- 2 284
- Provision pour renouvellement :	- 978
- <b><u>Valeur nette biens restants</u></b>	- <b><u>47</u></b>

Il n'y aura pas d'impact sur les résultats des années à venir.

## **Suivi des conséquences du contrôle fiscal**

L'administration fiscale est intervenue au cours du 1er trimestre 2008, afin de contrôler les comptes de la société pour les années 2004/2005/2006.

Le redressement portant sur l'assujettissement à la TVA de la partie des recettes concernant le financement des travaux de mise en conformité par la SAGESS est toujours en instance.

DPA a déposé une réclamation par laquelle elle conteste cette position, par le fait que les travaux étaient indispensables à la mise à disposition des bacs et donc à la réalisation du contrat de prestation. Les deux termes de rémunération prévus au contrat ne forment qu'un tout, décomposés pour fixer des modes d'indexation spécifiques.

Suite au rejet de cette réclamation, DPA a déposé un mémoire introductif d'instance auprès du Tribunal Administratif de MONTREUIL qui, par un jugement en date du 27 avril 2012, a condamné l'administration au remboursement des sommes redressées.

DPA a été remboursé de la somme de 137 554 €, dont 6 147 € de pénalités, par le trésor public correspondant à la période du 1er janvier 2006 au 30 septembre 2007, ainsi que 26

190 € d'intérêts moratoire, somme qui n'a pas été constatée en produit mais en dette sur le trésor.

L'administration a fait appel de ce jugement et DPA a déposé un mémoire en défense auprès de la Cour Administrative d'Appel de Versailles. Le jugement est toujours en cours.

Le risque latent couvrant la période du 1er janvier 2006 au 30 juin 2013 s'élève, hors pénalités, à 563 133 € dont 131 407 € payés par DPA et remboursés par l'administration. Cette somme n'a pas fait l'objet de provision au 30 juin 2013.

### **1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles regroupent l'ensemble des logiciels informatiques amortis en linéaire sur une durée de 1 à 7 ans.

### **2) IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Le statut particulier des sociétés concessionnaires entraîne le découpage des immobilisations corporelles de la société en deux catégories :

- Immobilisations du domaine Privé : regroupent l'ensemble des biens qui resteront la propriété du concessionnaire à la fin du contrat de concession.
- Immobilisations du domaine Concédé : regroupent l'ensemble des biens qui seront rendus au concédant à la fin du contrat de concession sans contrepartie financière.

#### **2.1) DOMAINE PRIVÉ**

Les immobilisations du domaine privé sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Les durées d'amortissement pratiquées sur ces biens sont les suivantes :

- Logiciel informatique : linéaire entre 1 à 5 ans.
- Matériel et Outillage : linéaire entre 5 et 10 ans.
- Matériel de transport : linéaire entre 5 et 10 ans.
- Mobilier, machines de bureau : linéaire entre 5 et 10 ans.

## 2.2) DOMAINE CONCÉDÉ

Les immobilisations du domaine concédé sont comptabilisées à leur coût d'acquisition à l'exception de celles acquises antérieurement au 31 décembre 1976 qui figurent au bilan à leur valeur réévaluée (réévaluation légale).

Les immobilisations du domaine concédé se décomposent en deux catégories :

### - Immobilisations non renouvelables :

Par nature, ce sont les immobilisations qui ne nécessiteront pas de remplacement pour maintenir leur potentiel productif durant la concession, eu égard à la durée de la concession. La durée de vie du bien dépasse la date de fin du contrat de concession.

### - Immobilisations renouvelables :

Regroupent les autres immobilisations du domaine concédé. Suivant le type d'immobilisation les amortissements pratiqués sont les suivants :

**Amortissement industriel** : il ne s'applique qu'aux immobilisations renouvelables. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Constructions : amortissement linéaire de 10 à 30 ans.
- Installations techniques, matériel et outillage : linéaire entre 5 et 30 ans (nous avons amorti exceptionnellement une installation de récupération de vapeur sur une période de 12 mois, comme le prévoient les dispositions fiscales).
- Agencement, aménagement constructions : linéaire sur 20 ans.

**Amortissement de caducité** : il est pratiqué afin de permettre la reconstitution, en fin de concession, des capitaux propres investis dans le domaine concédé. Il est calculé linéairement sur la durée de la concession restant à courir à la date d'achat du bien.

Il s'applique de la façon suivante :

- Immobilisations non renouvelables : sur le coût d'achat.
- Immobilisations renouvelables : pour le premier bien sur son coût d'achat, pour le suivant sur la différence entre son coût d'achat et la valeur du bien qu'il remplace.

**Provision pour renouvellement** : afin d'étaler sur la durée de la concession le coût de remplacement d'un bien, la société établit un plan de renouvellement de ses biens. Les plans de renouvellement portent sur la majeure partie des biens identifiables entièrement renouvelables.

A la fin de chaque exercice une provision est constatée sur la base de la différence entre le coût estimé de renouvellement du bien et sa valeur d'achat d'origine, jusqu'à la date de renouvellement définie dans le plan.

La dotation de l'exercice est évaluée en tenant compte d'un coefficient égal au quotient du nombre d'années d'utilisation du bien, depuis sa mise en service sur sa durée de vie totale.

Dans le cas du renouvellement d'un bien provisionné, la provision antérieurement dotée est reprise en compte de résultat, soit sur la durée de vie du nouveau bien si il est renouvelable, soit sur la durée restante de la concession si le nouveau bien est non renouvelable.

Dans le cas où la provision de renouvellement constituée serait supérieure au coût de remplacement de l'immobilisation, la quote-part sur provision est reprise intégralement.

Dans le cas de sortie de l'actif d'un bien sans renouvellement la provision antérieurement dotée est reprise en compte de résultat sur l'exercice de la sortie.

### **3) IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

Elles sont inscrites au bilan à leur valeur historique.

Elles comprennent en particulier les prêts consentis dans le cadre de la participation à l'effort de construction. Ces prêts sont remboursables sur une durée de 20 ans.

### **4) ACTIF CIRCULANT**

Les stocks de matières premières sont évalués à leur coût d'acquisition. Des provisions sont constituées le cas échéant pour constater une dépréciation.

Les créances de l'actif circulant sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **5) AUTRES FONDS PROPRES : DROITS DU CONCÉDANT**

Le compte "droits du concédant" enregistre la contrepartie des opérations faites dans le cadre de la concession. Il correspond au cumul des amortissements de caducités pratiqués sur les biens du domaine concédé et de la valeur nette comptable des biens apportés par le concédant. Son montant est diminué de la valeur du capital amorti pour 748 170 €.

### **6) AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

La société utilise les possibilités offertes par l'administration fiscale d'amortir certains biens selon le régime dérogatoire, en particulier dans le cas du matériel destiné à économiser de l'énergie.

### **7) PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES**

Des provisions sont constituées pour couvrir des risques et charges, nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours, rendent probables.

Les provisions pour risques et charges comprennent en particulier :

- les provisions pour renouvellement des immobilisations du domaine concédé. L'avis 2000-10 du CNC exclut les provisions pour renouvellement du champ d'application du règlement n° 2002-06, relatif aux passifs.
- les provisions pour grosses réparations afférentes aux programmes pluriannuels de vérification des bacs d'hydrocarbures sont comptabilisées en conformité avec le règlement 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs.
- les primes « long service » attribuées aux personnels suivant leur ancienneté dans l'entreprise, sont comptabilisées en conformité avec la recommandation 03-R-01 du CNC sur les engagements sociaux de l'entreprise.

## II. COMPLEMENT D'INFORMATIONS

VARIATIONS IMMOBILISATIONS BRUTES	SOLDE AU 31/12/2012	ACQUISITIONS	TRANSFERTS AJUSTEMENTS
<b>DOMAINE PRIVE</b>			
Immobilitisations incorporelles	302 500	7 430	
Immobilitisations corporelles	707 572	55 313	
Total domaine privé	1 010 072	62 743	
<b>DOMAINE CONCEDE</b>			
<b>APPORT DU CONCEDANT</b>			
Immobilitisations incorporelles			
Constructions sur sol d'autrui	48 101		
Installations techniques spécialisées	474 139		
Autres immobilisations corporelles	107 410		
Sous total	629 650		
<b>APPORT DU CONCESSIONNAIRE</b>			
Immobilitisations incorporelles	849 070	73 874	-76 338
Constructions sur sol d'autrui	4 606 103		
Installations techniques spécialisées	52 115 273	333 137	76 338
Autres immobilisations corporelles	4 436 503	178 895	
Sous total	62 006 949	585 906	0
Total domaine concédé	62 636 599	585 906	0
<b>SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>63 646 672</b>	<b>648 649</b>	<b>0</b>
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	1 092 308	695 974	-648 649
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>64 738 980</b>	<b>1 344 623</b>	<b>-648 649</b>
	<b>CESSIONS</b>	<b>COMPTE DU CONCEDANT</b>	<b>SOLDE AU 30/06/2013</b>
<b>DOMAINE PRIVE</b>			
Immobilitisations incorporelles	45 347		264 583,01
Immobilitisations corporelles	100 399		662 486,46
Total domaine privé	145 746		927 069,47
<b>DOMAINE CONCEDE</b>			
<b>APPORT DU CONCEDANT</b>			
Immobilitisations incorporelles			
Constructions sur sol d'autrui			48 101,42
Installations techniques spécialisées			474 138,77
Autres immobilisations corporelles			107 409,60
Sous total			629 649,79
<b>APPORT DU CONCESSIONNAIRE</b>			
Immobilitisations incorporelles	3 933		842 673,48
Constructions sur sol d'autrui			4 606 103,02
Installations techniques spécialisées	129 117		52 395 631,74
Autres immobilisations corporelles	16 489		4 598 908,83
Sous total	149 539		62 443 317,07
Total domaine concédé	149 539		63 072 966,86
<b>SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>295 285</b>		<b>64 000 036,33</b>
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>			1 139 633,27
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>295 285</b>		<b>65 139 669,60</b>

VARIATIONS AMORTISSEMENTS	SOLDE AU 31/12/2012	DOTATIONS	CESSIONS
<b>DOMAINE PRIVE</b>			
Immobilisations incorporelles	254 910	11 880	45 273
Immobilisations corporelles	582 611	22 059	100 399
<b>Total domaine privé</b>	837 522	33 939	145 672
<b>DOMAINE CONCEDE</b>			
<b>APPORT DU CONCEDANT</b>			
Immobilisations incorporelles			
Constructions sur sol d'autrui	48 101		
Installations techniques spécialisées	474 139		
Autres immobilisations corporelles	107 410		
<b>Sous total</b>	629 650		
<b>APPORT DU CONCESSIONNAIRE</b>			
Immobilisations incorporelles	512 920	36 300	3 933
Constructions sur sol d'autrui	153 801		
Installations techniques spécialisées	17 804 849	569 213	123 180
Autres immobilisations corporelles	261 084	18 791	15 715
<b>Sous total</b>	18 732 655	624 304	142 828
<b>Total domaine concédé</b>	19 362 304	624 304	142 828
<b>Total immobilisations</b>	20 199 826	658 243	288 500

	TRANSFERTS AJUSTEMENTS	COMPTE DU CONCEDANT	SOLDE AU 30/06/2013
<b>DOMAINE PRIVE</b>			
Immobilisations incorporelles			221 517
Immobilisations corporelles			504 272
<b>Total domaine privé</b>			725 788
<b>DOMAINE CONCEDE</b>			
<b>APPORT DU CONCEDANT</b>			
Immobilisations incorporelles			
Constructions sur sol d'autrui			48 101
Installations techniques spécialisées	34 880		509 019
Autres immobilisations corporelles			107 410
<b>Sous total</b>	34 880		664 530
<b>APPORT DU CONCESSIONNAIRE</b>			
Immobilisations incorporelles	-34 880		510 407
Constructions sur sol d'autrui			153 801
Installations techniques spécialisées			18 250 883
Autres immobilisations corporelles			264 161
<b>Sous total</b>	-34 880		19 179 251
<b>Total domaine concédé</b>			19 843 781
<b>Total immobilisations</b>			20 569 569

## REEVALUATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

### 1°) IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

	VALEUR EN COUT HISTORIQUE	PROVISION SPECIALE DE REEVALUATION	VALEUR REEVALUEE
Valeurs Brutes	1 822 532	1 031 859	2 854 391
Amortissements cumulés	1 822 532	1 031 859	2 854 391
Valeurs Nettes			0

### 2°) IMMOBILISATIONS NON AMORTISSABLES

L'écart de réévaluation des immobilisations non amortissables est de 2 602 464 €.

## IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ce poste comprend :

Un prêt au GIPEC (Groupement Interprofessionnel pour la Participation à l'Effort de Construction) d'un montant de 127 340 €. Nous avons au cours du 1<sup>er</sup> semestre, versé 4 197 € de prêt au titre de 2013.

Les prêts accordés au personnel de la société en avril 2013, afin de participer à l'augmentation de capital de la société TOTAL s'élèvent à 27 520 €. Les remboursements effectués au 1<sup>er</sup> semestre 2013 se sont élevés à 4 241 €. Le précédent prêt accordé au personnel d'un montant de 49 139 € afin de participer à l'augmentation de capital de la société TOTAL en 2011 a été totalement remboursé.

## STOCKS MATIERES

Les stocks de matières se décomposent de la façon suivante :

	Valeur brute	Dépréciation
Emulseurs	226 345	177 090
Additifs et colorants	136 872	
Azote	<u>2 267</u>	<u>          </u>
	365 485	177 090

Un complément de dépréciation, pour tenir compte de la durée de vie de 5 ans de ce produit, a été comptabilisé au 1<sup>er</sup> semestre 2013 à hauteur de 7 680 €. Une reprise de provision a été constatée à hauteur de 2 246 € correspondant à la consommation d'émulseur du 1<sup>er</sup> semestre.

## ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La totalité des créances est à échéance de moins d'un an.

## CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES

	SOLDE AU 31/12/2012	RESULTATS			Autres mouvements
		EXERCICE	AFFECTATION DIVIDENDES	EXERCICE AUTRES	
Capital amorti	748 170				
Primes d'émission et de fusions	15 053				
Ecart de réévaluation	2 602 465				
Réserve légale	74 817				
Réserves réglementées					
Réserves extraordinaires	223 451				
Réserves ordinaires	4 351 414			1 798 238	
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice antérieur					
Résultat de l'exercice	2 287 238	1 292 103	-489 000	-1 798 238	
Subvention d'investissement	4 815				
Provision spéciale de réévaluation					
Amortissements dérogatoires	84 105				
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10 391 527</b>	<b>1 292 103</b>	<b>-489 000</b>		

Droits du concédant					
Amortissements de caducité	22 451 866				
Amortis. Transférés en capital	-748 170				
Apport du Concédant à titre gratuit					
<b>TOTAL DROITS DU CONCEDANT</b>	<b>21 703 696</b>				

	PROVISIONS		SUBVENTIONS		SOLDE AU 30/06/2013
	DOTATION	REPRISE	RECUES	AMORTIS.	
Capital amorti					748 170
Primes d'émission et de fusions					15 053
Ecart de réévaluation					2 602 465
Réserve légale					74 817
Réserves réglementées					
Réserves extraordinaires					223 451
Réserves ordinaires					6 149 652
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice antérieur					
Résultat de l'exercice					1 292 103
Subvention d'investissement				2 407	2 407
Provision spéciale de réévaluation					
Amortissements dérogatoires		40 179			43 926
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>40 179</b>		<b>2 407</b>	<b>11 152 044</b>

Droits du concédant					
Amortissements de caducité	949 361	40 543			23 360 685
Amortis. Transférés en capital					-748 170
Apport du Concédant à titre gratuit					
<b>TOTAL DROITS DU CONCEDANT</b>	<b>949 361</b>	<b>40 543</b>			<b>22 612 515</b>

Le capital social est composé de 97 800 actions au nominal de 7.65 €. Il a été entièrement remboursé au cours des années 1968 à 1983. La valeur portée au passif du bilan correspond à une quote-part des droits du concédant.

## TABLEAU DES PROVISIONS

DESIGNATIONS	2012	DOTATIONS EXERCICE	REPRISES EXERCICE		2013
	31-déc		UTILISEES	NON UTILISEES	30-juin
Amortissements dérogatoires	84 105		40 179		43 926
Provisions pour grosses réparations	3 913 490	493 066	42 600		4 363 956
Provisions pour renouvellement des immobilisations concédées	7 948 982	76 479	69 760		7 955 701
Provisions pour prime long service	261 950	6 299	3 231		265 018
Provisions pour autres charges	200 000		133 333		66 667
<b>S / T PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>12 408 528</b>	<b>575 844</b>	<b>289 103</b>		<b>12 695 268</b>
Provisions pour dépréciation des stocks	171 656	7 680	2 246		177 090
<b>CUMUL DES PROVISIONS</b>	<b>12 580 184</b>	<b>583 524</b>	<b>291 349</b>		<b>12 872 358</b>

1. Les primes « long service » octroyées aux personnels après 20, 25, 30, 35 et 40 ans d'ancienneté dans la société ont été provisionnées sur la base des plans de carrière individualisés conformément aux dispositions du règlement CRC 2004-03 du 4 mai 2004 relatif aux médailles du travail.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Taux de rotation du personnel négligeable.
- Taux de charges sociales de 48 %.
- Taux d'inflation 2 %.

2. Le coût de renouvellement des immobilisations est provisionné sur la base des plans de renouvellement individualisés.

Les reprises de provisions pour renouvellement de 69 760 €, correspondent à des provisions reprises dans le cadre de renouvellement de biens immobilisés ou devenues sans objet suite à des sorties d'actifs immobilisés.

3. Le coût des grosses réparations sur les immobilisations est provisionné sur la base des programmes pluriannuels de vérification des bacs.
4. La provision à hauteur de 200 000 €, constatée pour couvrir notre contribution au rachat d'un ensemble de locaux situé dans la zone de danger du dépôt de Bassens destiné à être détruit, conformément à l'arrêté préfectoral portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), a été partiellement utilisée à hauteur de 133 333 € pour couvrir la charge payée au 1<sup>er</sup> semestre 2013.

## TABLEAU DES ECHEANCES DES DETTES

	MONTANT AU 30/06/2013	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
		A MOINS DE 1AN	DE 1 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Dettes financières	1 688 496	375 996	1 312 500	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 059 898	1 059 898		
Dettes fiscales et Sociales	920 877	920 877		
Dettes diverses	14 100	14 100		
<b>TOTAL</b>	3 683 371	2 370 871	1 312 500	

### DETAIL DES CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

	<u>Charges à payer</u>	<u>Produits à recevoir</u>
Fournisseurs	476 686	4 057
Personnel	444 453	
Organismes sociaux	231 126	553
Impôts et Taxes	28 456	275 117
<b>TOTAL</b>	1 184 778	279 727

### DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION

#### Charges constatées d'avance :

Ce poste correspond à la part des contrats d'assurance, d'entretien et de location payés d'avance pour un total de 394 823 €.

### DETAIL DES DISPONIBILITES

Ce poste se décompose de la façon suivante :

Solde de trésorerie	1 573 554
Fond commun de placement	1 015 030
	2 588 584

## DETAIL DES DETTES FINANCIERES

Ce poste se décompose de la façon suivante :

Emprunts	1 687 500 €
Intérêts sur emprunts	996 €
	<hr/>
	1 688 496 €

La société a remboursé 187 500 € d'emprunt au 1<sup>er</sup> semestre 2013.

## DETAILS DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils se décomposent de la façon suivante :

• Subvention d'investissement	2 407
• Reprise d'amortissements dérogatoires	40 179
• Reprise provisions pour renouvellement	41 111
• Reprise amortissements de caducités	40 543
• Reprise provisions charges exceptionnelles	133 333
• Produits divers sur exercices antérieurs	116
	<hr/>
	257 689

## DETAILS DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles se décomposent de la façon suivante :

• Valeurs nettes des immobilisations sorties de l'actif	6 785
• Rachat bâtiment dans le cadre de la PPRT	133 333
• Charges diverses	6 641
	<hr/>
	146 759

## REPARTITION DU MONTANT DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Résultat avant Impôt	Impôt Dû *	Résultat Net
Résultat courant	1 909 912	666 554	1 243 358
Résultat exceptionnel	110 930	39 187	71 743
Participations	- 83 643	- 60 645	- 22 998
Total	1 937 199	645 096	1 292 103

\* Le taux de l'impôt est évalué à 33,326 %.

## **HONORAIRES VERSEES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES**

(Article 221-1-2° du règlement de l'AMF)

Le cabinet ERNST & YOUNG et Autres, commissaires aux comptes de la société, a perçu au titre de sa mission de certification des comptes annuels, les rémunérations HT suivantes :

Exercice 2012	43 373 €
Prov 1 <sup>er</sup> semestre 2013	20 263 €

## **REMUNERATION ALLOUEE AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

(Article L.225-102-1 du code de commerce)

Le montant global des rémunérations versées aux mandataires sociaux de la société, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013, s'est élevé à la somme de 70 576 € et 660 € d'avantage en nature pour un véhicule de fonction.

## **ENGAGEMENT D'INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE**

Ces engagements sont calculés conformément à la Convention Collective de l'Industrie du Pétrole et majorés des dispositions internes à l'entreprise. Leurs montants non comptabilisés à la clôture s'élèvent à 494 521 €.

Les hypothèses retenues sont les suivantes:

▪ Base d'évaluation	juin 2013
▪ Méthode	interne
▪ Age de la retraite	65 ans
▪ Taux net d'actualisation	2.00 %
▪ Taux inflation	2.00 %
▪ Taux de charges sociales	48 %

## **ENGAGEMENT DE COTISATIONS DE MUTUELLE**

La société s'est engagée à prendre en charge une quote-part de la cotisation de la mutuelle des personnels retraités et de leurs conjoints.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013, la société a pris en charge 11 126 € de cotisations au profit de 92 bénéficiaires.

A la clôture des comptes, le montant de l'engagement global non comptabilisé concernant le personnel retraité actuel ainsi que les futurs retraités s'élève à 410 677 €.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

▪ Base d'évaluation	juin 2013
▪ Contrat	MIP
▪ Age de la retraite	65 ans
▪ Durée de vie moyenne	87 ans
▪ Taux inflation	2.00 %

## EFFECTIF MOYEN EMPLOYE PENDANT LA PERIODE

▪ Cadres	9
▪ Agents de maîtrise et assimilés	30
▪ Employés et ouvriers	7
	---
	46
▪ Cadre mis à disposition de l'entreprise	1
▪ Autres personnels mis à disposition de l'entreprise	1

## SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Une subvention de 253 023 € a été versée par l'ADEME pour financer l'installation d'une unité de récupération de vapeur ainsi que la transformation d'un poste de chargement dôme en poste source. Une quote-part de 2 407 € a été portée au compte de résultat en tenant compte des modalités des amortissements des biens subventionnés. Le solde non porté en produit au 30/06/2013 s'élève à 2 407 €.

## DETTE FUTURE D'IMPOT

	Base	Impôts dus à 33.33 %
<u>Accroissement</u>		
• Subvention d'investissement	2 407	802
• Amortissements dérogatoires	43 926	14 642
<u>Allègement</u>		
• Organic	12 969	4 323
• Participation des salariés aux bénéfices	83 643	27 881
• Forfait social	23 765	7 922

## DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (DIF)

Le nombre d'heures de DIF dus aux salariés est :

- 30/06/2013 5 044 heures pour 46 salariés
- 31/12/2012 5 051 heures pour 46 salariés

Au cours de la période, 7 heures de DIF ont été utilisées par un salarié.

## ENGAGEMENT

### Engagements donnés non comptabilisés

- Caution fournie par BNP PARIBAS, à hauteur de 245 735 € afin de couvrir les opérations diverses vis-à-vis des DOUANES de Bordeaux.

## Engagements donnés comptabilisés

- Selon le contrat de gérance qui la lie au Port Autonome de Bordeaux, la Société est tenue de maintenir en état de fonctionnement les biens du domaine concédé, et de les remettre gratuitement au concédant à la fin du contrat, soit le 31 mai 2032.

Les provisions pour renouvellement et les amortissements de caducité traduisent en comptabilité cette obligation.

A la clôture de l'exercice, l'échéancier d'utilisation des provisions pour renouvellement est le suivant :

A moins d'un an	5 015 771 €
De un à cinq ans	1 278 984 €
Plus de cinq ans	882 825 €
	<hr/>
	7 177 580 €

## Engagements reçus

- La société a signé des contrats de location servant à couvrir le financement de travaux sur des installations utilisées par les clients.

A la clôture de l'exercice le montant des loyers se résume de la façon suivante :

### Loyers non perçus et non comptabilisés

A moins d'un an	458 168 €
De un à cinq ans	1 603 589 €
	<hr/>
	2 061 757 €

### Loyers perçus et non comptabilisés

Le montant de ces loyers est comptabilisé en produits constatés d'avance au passif du bilan.

- La société a signé des contrats de location de capacités engageant les clients sur des durées supérieures à 1 an.

A la clôture de l'exercice le montant des loyers se résume de la façon suivante :

### Loyers non perçus et non comptabilisés

A moins d'un an	4 157 556 €
De un à cinq ans	15 085 146 €
Plus de cinq ans	4 159 350 €
	<hr/>
	23 402 052 €

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	30/06/2013 (6 mois)	31/12/2012 (12 mois)
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'activité</u></b>		
Résultat net	1 292 103	2 287 238
+Amortissement et provisions	1 897 372	3 660 778
- Plus-values de cessions des immobilisations	33 758	189 222
- Variation des charges à répartir		
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>3 155 716</b>	<b>5 758 793</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>		
Stocks	-44 914	7 473
Créances clients	-213 044	190 875
Autres créances	156 870	392 943
CCA	-327 785	12 395
Dettes fournisseurs	-121 406	-761 542
Dettes fiscales et sociales	-394 001	310 793
Autres dettes	3 030	-80 516
PCA	-8 726	-39 329
<b>Total</b>	<b>-949 976</b>	<b>33 092</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>2 205 741</b>	<b>5 791 885</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u></b>		
Acquisitions d'éléments d'actif immobilisé		
- Immobilisations incorporelles et corporelles	648 649	2 364 742
- Immobilisations en cours	47 325	-117 960
- Immobilisations financières	31 717	8 775
Total acquisitions	727 691	2 255 557
Cession d'immobilisations		
- Immobilisations incorporelles et corporelles		500
- Immobilisations financières	11 083	35 837
Total cessions	11 083	36 337
Variation des dettes sur immobilisations	75 298	-554 915
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-641 310</b>	<b>-2 774 136</b>
<b><u>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</u></b>		
Dividendes versés aux actionnaires	-489 000	
Augmentations de capital en numéraire		
Subvention		
Emissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts	-187 500	-3 148 403
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-676 500</b>	<b>-3 148 403</b>
Disponibilités	1 700 376	1 831 030
Découverts bancaires		
Trésorerie d'ouverture	1 700 376	1 831 030
Disponibilités	2 588 307	1 700 376
Découverts bancaires		
Trésorerie de clôture	2 588 307	1 700 376
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>887 931</b>	<b>-130 653</b>